

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**Décision du Président n°2024-004**

**Objet : Tourisme –accompagnement à l’élaboration de la stratégie touristique communautaire CCVS**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l’arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°125-2023 du 19 décembre 2023, relative à l’étude de définition du schéma de développement touristique

Considérant

- la démarche « Grand Site en projet » animée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- la convention de coopération avec Belfort Tourisme 2023,
- la participation communautaire pour l’accueil à la Maison du Tourisme du Ballon d’Alsace,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider la proposition d’intervention du prestataire Alpa Conseil, pour un montant de 12 500 € HT.

**Article 2** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC BELFORT 2

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 11 janvier 2024.

Le Président,

Jean-Luc ANDERHEBER

